Ulrich Nägeli

Offres de formation postgraduée en cabinet médical pour les médecins-assistants dans le canton de Glaris

Dans le canton de Glaris, un projet prévoyant la collaboration entre les cabinets privés et l'Hôpital cantonal ouvre la possibilité de pratiquer trente mois d'assistanat en cabinet médical durant ces cinq prochaines années. Les médecins-assistants pourront ainsi combiner un emploi à l'Hôpital avec une formation postgraduée d'une durée maximale de six mois dans un cabinet médical du canton.

Le premier janvier 2008, le canton de Glaris a introduit à son tour un programme de formation postgraduée en cabinet médical. Ce projet sera réévalué après cinq ans pour être reconduit ou non, selon les expériences qui auront été faites. Durant ces cinq ans, de 2008 à 2012, le canton permettra la réalisation de trente mois en tout d'assistanat au cabinet médical. Le projet offre une grande liberté d'organisation à sa direction et aux médecins participants. Seule contrainte fixe: une durée minimale de trois mois et maximale de six mois. Recommandation : des périodes de quatre à six mois. Il est également possible de répartir le temps d'assistanat sur deux cabinets médicaux.
Ce projet a été planifié dans une étroite collaboration entre les praticiens intéressés et l'Hôpital cantonal de Glaris (KSG); l'exécution et le suivi incombent également aux deux parties.

A quoi ressemble ce projet?

L'assistanat en cabinet médical est formellement lié à un engagement comme assistant(e) à l'Hôpital cantonal de Glaris. Lors d'une demande d'emploi, le candidat peut compléter, s'il le veut, sa formation postgraduée à l'Hôpital par trois à six mois supplémentaires dans un cabinet médical. L'inscription est enregistrée auprès des médecins-chefs du KSG. En principe, l'activité en hôpital doit précéder la formation en cabinet médical; cette dernière peut cependant se programmer entre deux emplois hospitaliers, ou même en phase initiale en cas de formation préalable appropriée. L'accès à ce programme est réservé aux médecins-assistants exerçant une activité au KSG. Toutefois les anciens assistants de l'Hôpital peuvent immédiatement participer au projet sans nouvelle activité au KSG, par une simple réactivation de leur ancien contrat.
La Direction du projet prend en charge la planification et assigne les assistants aux cabinets médicaux de formation. Elle exerce une fonction médiatrice en cas de problèmes, elle suit le projet et se charge de l'évaluation ultérieure des expériences faites. Elle est formée de trois personnes: le médecin cantonal (représentant la Direction de la santé publique), un médecin chef de l'Hôpital (représentant les intérêts du KSG) et un représentant de la Société de médecine du canton de Glaris (qui ne connaît pas d'organisation cantonale de médecins de premier recours, la plupart des médecins de base étant cependant affiliés à l'OSGAM[1]).
En matière de réalisation pratique, nous nous en tiendrons aux directives du Collège de médecine de premier recours (CMPR), tout en procédant à quelques adaptations locales. Le CMPR avait participé à la planification et nous continuerons à collaborer pour le suivi du projet. Les médecins formateurs participant au projet doivent être reconnus en tant que tels par la FMH et avoir suivi le cours d'introduction du CMPR.

Le modèle glaronnais prévoit une collaboration étroite entre les cabinets médicaux et l'Hôpital cantonal

Le projet dispose des moyens nécessaires pour 30 mois d'assistanat en cabinet médical. Le canton prend en charge 75% des salaires d'assistants, les médecins formateurs 25%. Les salaires sont soumis au Règlement sur les traitements du personnel du KSG et dépendent du nombre d'années de service. Le salaire maximum a été porté à 8000 francs pour des raisons pratiques (pour l'octroi des crédits par le Grand Conseil).
Durant leur engagement au cabinet médical, les assistants resteront des employés de l'Hôpital cantonal. C'est donc le KSG qui verse leur salaire, qui effectue le décompte des assurances sociales, qui prend en charge l'assurance-accidents etc. Le médecin formateur rembourse un quart de ce salaire au KSG. Cette contribution au niveau logistique représente en même temps la participation de l'Hôpital au projet.

Petit historique

Il s'agit en fait d'un ancien projet, déjà élaboré de manière très semblable en 1999, et qui fut abandonné pour diverses raisons. De même qu'aujourd'hui, nous étions convaincus des avantages de la collaboration avec le KSG. C'est pourquoi le modèle glaronnais res-

[1] SSMG de Suisse orientale

semble dans les grandes lignes au projet commencé avec succès en Thurgovie voici une année.
L'impulsion redonnée à cet ancien projet n'est autre que l'effet direct du 1er avril 2006 et de l'assemblée générale de l'OSGAM à Ennenda (GL) en mai 2006, dont le thème principal avait été la formation postgraduée en médecine de premier recours. Par la suite s'est formé un groupe de travail de 13 médecins de famille prêts à assumer la formation d'assistants. Lors de la réunion fondatrice de cette société informelle – il s'agissait plutôt d'un petit cercle formé lors d'une discussion après un cours de formation continue – deux médecins-chefs hospitaliers avaient rejoint la ronde. L'un deux a dès lors participé à toutes les étapes ultérieures. Ce projet a conquis l'intérêt de la Direction de la santé publique. Après que le Directeur de la santé publique l'eut examiné et qu'il eut exprimé quelques suggestions, la Cheffe du Service de la santé publique et le médecin cantonal ont personnellement poursuivi le projet avec nous, permettant ainsi de surmonter les obstacles politiques. Le 26 septembre 2007, le crédit nécessaire au projet fut voté par le Grand Conseil (Parlement cantonal).

Pourquoi cette étroite collaboration avec l'Hôpital cantonal?

N'est-il pas excessif d'exiger le passage exclusif par l'Hôpital cantonal pour un assistanat en cabinet médical? Nous répondons clairement par la négative.
La collaboration avec l'Hôpital présente des aspects pratiques. L'expérience a montré que ces dernières années la plupart des assistants en cabinet médical avaient travaillé auparavant dans notre hôpital. Presque tous les médecins de base (presque 90%) installés actuellement avaient effectué une partie de leur formation postgraduée dans une des cliniques du KSG. De plus la collaboration avec le KSG permet de résoudre de nombreux problèmes de logistique, parfois avant même qu'ils n'apparaissent. Par exemple: les assistants sont familiarisés avec les données locales et ils (elles) ont, entre autres, déjà un appartement. Ce point n'est pas vraiment essentiel dans une agglomération, mais en périphérie, cela peut représenter un véritable obstacle de devoir se reloger pour une courte période, ou de devoir chercher un deuxième logement. Les assistants et les médecins formateurs peuvent ressentir la limitation du choix comme un inconvénient; cependant elle offre également des avantages indéniables. Treize cabinets médicaux représentent un choix relativement large à disposition des assistants. Nous sommes convaincus que les assistants et les praticiens s'y retrouveront rapidement; ou alors, c'est à la Direction du projet de faciliter la communication.

Le projet correspond à une tradition du corps médical: celle de penser et d'agir en réseau

Rien n'empêche naturellement les cabinets médicaux autorisés d'engager des assistants en dehors de ce projet. Ce faisant, il faudra appliquer les conditions-cadre, nettement plus larges, des programmes de formation postgraduée des associations de spécialistes. En cas d'un co-financement par le CMPR, il faudra respecter les exigences liées à son programme.
Last but not least: notre projet encourage la collaboration, déjà excellente aujourd'hui, entre les praticiens et les médecins hospitaliers. Nous voyons dans notre modèle une possibilité de l'intensifier encore et d'améliorer l'entente mutuelle. Les réseaux représentent une tendance très actuelle, et nombreux son ceux qui croient devoir nous l'expliquer, à nous médecins. Nous avons toujours travaillé en réseaux, nous avons formé notre manière de penser et d'agir dans ce sens. Notre projet représente une suite logique de cette tradition – ce que nos dirigeants politiques ont manifestement su reconnaître et apprécier rapidement.

Dr. med. Ulrich Nägeli
Käsernstrasse 3
8865 Bilten